



Communiqué – 7 Juin 2010

L'ANCV : un acteur engagé dans le handicap Pour sa première présence au salon Autonomic, l'Agence présentera deux nouveaux programmes d'action sociale favorisant l'accès aux vacances des personnes en situation de Handicap

Salon AUTONOMIC Paris du 9 au 11 juin 2010
Stand F 163 - Hall 4 - Paris-Expo, Porte de Versailles

Plus de 40% des personnes en situation de handicap déclarent ne pas partir en vacances chaque année (*). Les freins au départ sont multiples. Forte de ses constats, **l'ANCV – Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**, acteur social reconnu, innove dans ses programmes d'action sociale, en contribuant à répondre aux problématiques liées au non-départ des familles, des jeunes et des personnes âgées en situation de handicap. Elle participe ainsi activement aux politiques en faveur du handicap, en utilisant les vacances comme support d'intervention sociale.

Plus d'un tiers des aides apportées par l'ANCV sont dédiées au handicap ainsi qu'à l'accessibilité des installations touristiques. Pour 2010, l'ANCV s'est fixé un objectif de 20 000 partants (9 200 en 2009) et une dotation financière globale de 6 millions d'euros.

L'ANCV s'appuie sur 22 partenaires spécialisés au travers de 4 programmes d'action sociale : les Aides aux projets vacances, les Aides à la pratique sportive, Seniors en Vacances, et les Aides aux équipements touristiques à vocation sociale.

Pour sa première présence au salon Autonomic Paris, l'ANCV présentera l'ensemble de ses actions et partenariats ainsi que deux projets d'envergure innovants qu'elle a initié ou fortement encouragé : l'accès aux vacances pour les usagers des ESAT, et le réseau Passerelles.

Favoriser le départ en vacances des usagers des ESAT

Aujourd'hui, 115 000 travailleurs handicapés exercent une activité dans un des 1 500 ESAT de France. Des freins d'ordre économique, de dépendance font que très peu partent en vacances. C'est pourquoi L'ANCV en partenariat avec le CCAH, a instauré un dispositif innovant qui prévoit la mise en place de Chèques-Vacances dans les ESAT avec la constitution d'une épargne vacances impliquant l'utilisateur handicapé et la structure (150 € minimum). Le surcoût lié au handicap est cofinancé par l'ANCV (350 €) et les adhérents du CCAH (200 €), sous forme de Chèques-Vacances.

Toutes ces actions favorisent l'implication personnelle et l'autonomie des bénéficiaires dans leur projet vacances et renforcent le lien social et professionnel. Expérimenté en 2009 par l'ANCV et le CCAH auprès des structures adhérentes, ce dispositif a permis le départ en vacances de 350 personnes.

A terme, ce programme vise l'accès aux vacances de 10 000 usagers d'ESAT.

Dans le cadre du salon Autonomic, le mercredi 9 juin à 14h30 (stand F 163), l'ANCV présentera le dispositif d'aides au départ en vacances des usagers des ESAT en partenariat avec le CCAH.

Favoriser les vacances en famille avec un enfant handicapé

L'ANCV est partenaire du tout nouveau Réseau PASSERELLES, un projet porté par la Fédération Loisirs Pluriel, aux côtés du groupe Mornay et de la CNAF.

Lancé en avril 2010, le Réseau PASSERELLES est un projet innovant permettant de favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant handicapé en leur donnant la possibilité de trouver à proximité de leur lieu de vacances, un accueil à la journée, pour leur enfant handicapé et, le cas échéant, l'ensemble de la fratrie. Initié par la Fédération Loisirs Pluriel (1^{er} réseau national d'accueil de loisirs et vacances pour enfants handicapés et valides), ce projet, sans précédent, en France, en termes d'organisation, a vu le jour grâce aux partenariats d'acteurs engagés dans des politiques en faveur du handicap.

Le réseau PASSERELLES a pour ambition de se déployer sur l'ensemble de la France et a pour objectif d'accompagner 500 familles d'ici 2012.

Dans le cadre du salon Autonomic, les partenaires du réseau PASSERELLES, dont l'ANCV, organisent une conférence de présentation du projet et de ses perspectives,

vendredi 11 juin à 15 h à l'espace Forum du salon en présence de :

Laurent THOMAS, Directeur de la Fédération Loisirs Pluriel

Philippe KASPI, Directeur général de l'ANCV

Jean BERTHEZENE, Secrétaire Général du Groupe Mornay

Dominique DUCROC ACCAOUI, Conseillère technique en charge du dossier sur le handicap,
Caisse nationale d'allocations familiales.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public fondé en 1982 et placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi et du secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation. Elle a pour mission sociale le développement de l'accès aux vacances pour tous. Elle s'appuie sur deux piliers complémentaires : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (3,3 millions de bénéficiaires) et des programmes d'action sociale financés par ses excédents de gestion pour les publics les plus fragilisés : familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées (près de 130 000 personnes sont parties en vacances en 2009).

(*) Source : « Le handicap en chiffre » février 2004 -CTNERHI-DRESS-DGAS-MINAS

Renseignements et inscriptions auprès de :

Contact ANCV

Joëlle Muzeau

T.01 34 29 53 53 / jmuzeau@ancv.fr

www.ancv.com/Espace-presse

Contacts presse AB3C

Stéphane Barthélémi - Annie Blin

T.01 53 30 74 00 / stephane@ab3c.com